

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendante du Centre Jules-Léger

EXPÉDITEURS : Raymond Théberge, sous-ministre adjoint
Division de l'éducation en langue française, de l'éducation
autochtone et de la recherche

Mary Jean Gallagher
Directrice générale du rendement des élèves de l'Ontario
Sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves

DATE : Le 5 décembre 2011

OBJET : Processus de demande relative à la Majeure Haute Spécialisation
pour l'année 2012-2013

Nous sommes heureux de vous fournir des informations au sujet du processus de demande relative à la Majeure Haute Spécialisation pour l'année 2012-2013.

La Majeure Haute Spécialisation est un programme spécialisé axé sur le cheminement de carrière qui donne l'option aux élèves de personnaliser leur apprentissage en fonction de leurs champs d'intérêt, de leurs forces et de leurs besoins, tout en satisfaisant aux normes et aux exigences élevées du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Puisque l'accent est mis sur le cheminement de carrière et que la majeure exige des itinéraires d'études menant au collège, à la formation en apprentissage, au marché du travail et à l'université, la Majeure Haute Spécialisation soutient aussi les objectifs stratégiques à la fois du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. L'expansion des programmes a continué en 2011-2012, permettant l'accès aux programmes spécialisés de la majeure à environ 34 000 élèves (2 700 élèves francophones) qui sont inscrits à un des plus de 1 300 (175) programmes de la majeure dans plus de 630 (79) écoles.

Priorités concernant la Majeure Haute Spécialisation en 2012-2013

Les priorités du ministère de l'Éducation en 2012-2013 sont de s'assurer de la qualité des programmes de la majeure et d'en favoriser l'expansion, ce qui sous-tend ce qui suit :

- continuer de soutenir les programmes actuels de haute qualité de la majeure;
- optimiser la mise en œuvre dans tous les conseils scolaires, les écoles provinciales et les administrations scolaires qui participent (lorsque les demandes sont admissibles);
- promouvoir l'harmonisation des programmes de la majeure approuvés avec les programmes à double reconnaissance de crédit approuvés, dont la gestion est assurée séparément dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT);
- promouvoir les partenariats entre les conseils scolaires coïncidents ou voisins;
- accroître le nombre de programmes et de services offerts qui peuvent favoriser la rétention et la réussite des élèves du système d'éducation en langue française.

Faire demande en vue d'offrir un programme de la Majeure Haute Spécialisation

Les conseils scolaires peuvent présenter une demande en vue d'offrir la majeure dans les 18 secteurs suivants : affaires; agriculture; arts et culture; aviation et aérospatiale; construction; énergie; environnement; exploitation minière; fabrication; foresterie; horticulture et aménagement paysager; justice, sécurité communautaire et services d'urgence; hôtellerie et tourisme; santé et bien-être; services à but non lucratif; sports; technologies de l'information et des communications; et transports.

Une fois que leurs programmes de la majeure auront été approuvés, les conseils scolaires doivent s'assurer, au cours des deux premières années de mise en œuvre, que leurs programmes fournissent les cinq composantes requises:

- 1) un ensemble de 8 à 10 crédits requis avec des itinéraires d'études vers les quatre destinations, à savoir le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail et l'université. Chaque ensemble de crédits comprend :
 - 4 crédits de spécialisation
 - 2 à 4 crédits d'appui
 - 2 crédits en éducation coopérative;
- 2) des certifications et des formations reconnues par le secteur;
- 3) des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière telles que l'observation au poste de travail, le jumelage et l'expérience de travail;
- 4) des expériences d'anticipation qui permettent aux élèves de vivre des expériences authentiques en lien avec leur destination postsecondaire soient au collège, en formation en apprentissage, au marché du travail ou à l'université;
- 5) le développement de compétences essentielles et d'habitudes de travail documenté à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

En outre, les programmes de la majeure approuvés doivent être offerts en partenariat avec des entreprises, des industries ou des organismes communautaires et, le cas échéant, avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des centres de formation. L'établissement de comités consultatifs formés des principaux acteurs engagés dans le programme est aussi une composante essentielle de la majeure.

Précisions concernant les demandes

Dans tous les cas, il faut obtenir l'approbation du ministère de l'Éducation avant d'offrir la Majeure Haute Spécialisation et de permettre aux élèves d'obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) portant le sceau rouge de la Majeure Haute Spécialisation. Les conseils scolaires doivent donc soumettre une demande pour offrir un programme de la majeure dans de nouveaux secteurs ou dans de nouvelles écoles pour 2012-2013. De plus, ils doivent faire une mise à jour aux informations relativement aux nouveaux programmes de la majeure lancés en 2011-2012 ainsi que de rendre compte des projections du nombre d'élèves qui participeront dans chacun de leurs programmes de la majeure (existants et proposés) pour 2012-2013.

Le contenu des demandes se centre particulièrement sur les cinq composantes requises de la majeure telles que décrites ci-dessus en plus de la capacité de former des partenariats qui sauront appuyer des programmes de qualité. Cette année, les demandes seront préparées et soumises en utilisant les gabarits disponibles au site Web des rapports en ligne de la majeure <https://www.psa.gsa.gov.on.ca/>. Des sessions de formation ont été offertes aux responsables des conseils scolaires afin de les appuyer dans leur démarche.

Échéances prévues du processus de demande et d'approbation pour 2012-2013 :

- **29 et 30 novembre 2011** : Le Ministère tient une session de formation (via Adobe Connect) pour les responsables de la majeure dans les conseils scolaires sur les aspects techniques de l'application électronique de demandes de programmes qui se trouve au site Web de rapports de la majeure.
- **5 décembre 2011** : Le Ministère fait parvenir la présente note de service aux conseils scolaires.
- **12 décembre 2011** : L'application électronique de demandes de programmes au site Web de rapports de la majeure est mise en disponibilité.
- **20 janvier 2012**: Date limite de soumission (en ligne) des demandes de programmes.
- **Février 2012** :
 - Le Ministère communique avec les conseils scolaires afin de leur faire part des approbations de secteurs et d'écoles.
 - Les conseils scolaires confirment au Ministère les secteurs et écoles qui feront partie du programme de la majeure en 2012-2013.

Tel qu'il en est pratique courante, le financement alloué aux conseils scolaires pour soutenir les programmes de la majeure dépendra du respect des engagements antérieurs par ceux-ci ainsi que des fonds qui seront affectés à la Majeure Haute Spécialisation par l'Assemblée législative de l'Ontario. Veuillez prendre note que, comme par le passé, les conseils scolaires auront la possibilité d'utiliser une partie des fonds de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) destinés à la réussite des élèves pour appuyer la mise en œuvre des programmes de la majeure.

Programmes à double reconnaissance de crédit et demande de la majeure

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation dans un site approuvé pourraient bénéficier d'un accès à des possibilités de double reconnaissance de crédit par l'entremise de cours collégiaux ou de programmes de formation en apprentissage liés à leur programme de la majeure. Les conseils scolaires qui font demande au ministère de l'Éducation en vue d'offrir la Majeure Haute Spécialisation en 2012-2013 pourraient envisager de soumettre, dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT), une proposition relative aux itinéraires d'études menant au collège ou à la formation en apprentissage qui leur permettrait d'offrir des possibilités de double reconnaissance de crédit dans les sites où ils prévoient offrir la Majeure Haute Spécialisation. Les processus de demande de la majeure et de la double reconnaissance de crédit ont été synchronisés afin de faciliter les possibilités d'alignement, lorsque cela est approprié.

Nous attendons avec intérêt vos demandes d'ici le 20 janvier 2012. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Yves Desrochers au 416 325-1282 ou yves.desrochers@ontario.ca.

Nous vous remercions de votre engagement à l'égard de la Stratégie visant la réussite des élèves.

Raymond Théberge

Mary Jean Gallagher

- c.c. Marie-Lison Fougère, sous-ministre adjointe, Division des politiques stratégiques et des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Laurie Leblanc, sous-ministre adjointe, Division de l'emploi et de la formation
Denys Giguère, directeur, Direction des politiques et programmes de l'éducation en langue française
Richard Franz, directeur, Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
Rob Andrews, directeur, Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
Alayne Bigwin, directrice, Bureau de l'éducation des Autochtones
Virginia Hatchette, directrice, Direction des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Chefs des bureaux régionaux
Responsables de la majeure dans les bureaux régionaux
Leaders de la réussite des élèves des conseils scolaires
Responsables de la Majeure Haute Spécialisation des conseils scolaires
Coordonnateurs régionaux de *Destination réussite, volet 1*